

Rapport annuel

2017

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Select'om

Sommaire

1. Présentation du Select'om

1.1. Données institutionnelles	6
1.2. Le territoire desservi par le Select'om	7

2. Organisation générale du service public de gestion des déchets

2.1. Organisation de la collecte.....	10
2.2. La collecte en porte à porte.....	12
2.3. La collecte en apport volontaire.....	14
2.4. Les déchèteries.....	15
2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om.....	19
2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'om et valorisation réalisée	19
2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'om	21
2.8. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	23

3. Les indicateurs financiers

3.1. Les coûts d'exploitation du service	26
3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés.....	28
3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	29
3.4. La décomposition des coûts par flux.....	30

4. Prévention et communication

4.1. Compostage et broyage	36
4.2. Animations sur la prévention	37

Présentation générale

→ Nature du service public

Service public de prévention
et de gestion des déchets

→ Titulaire de la compétence : **S.M.I.C.T.O.M.M.E**

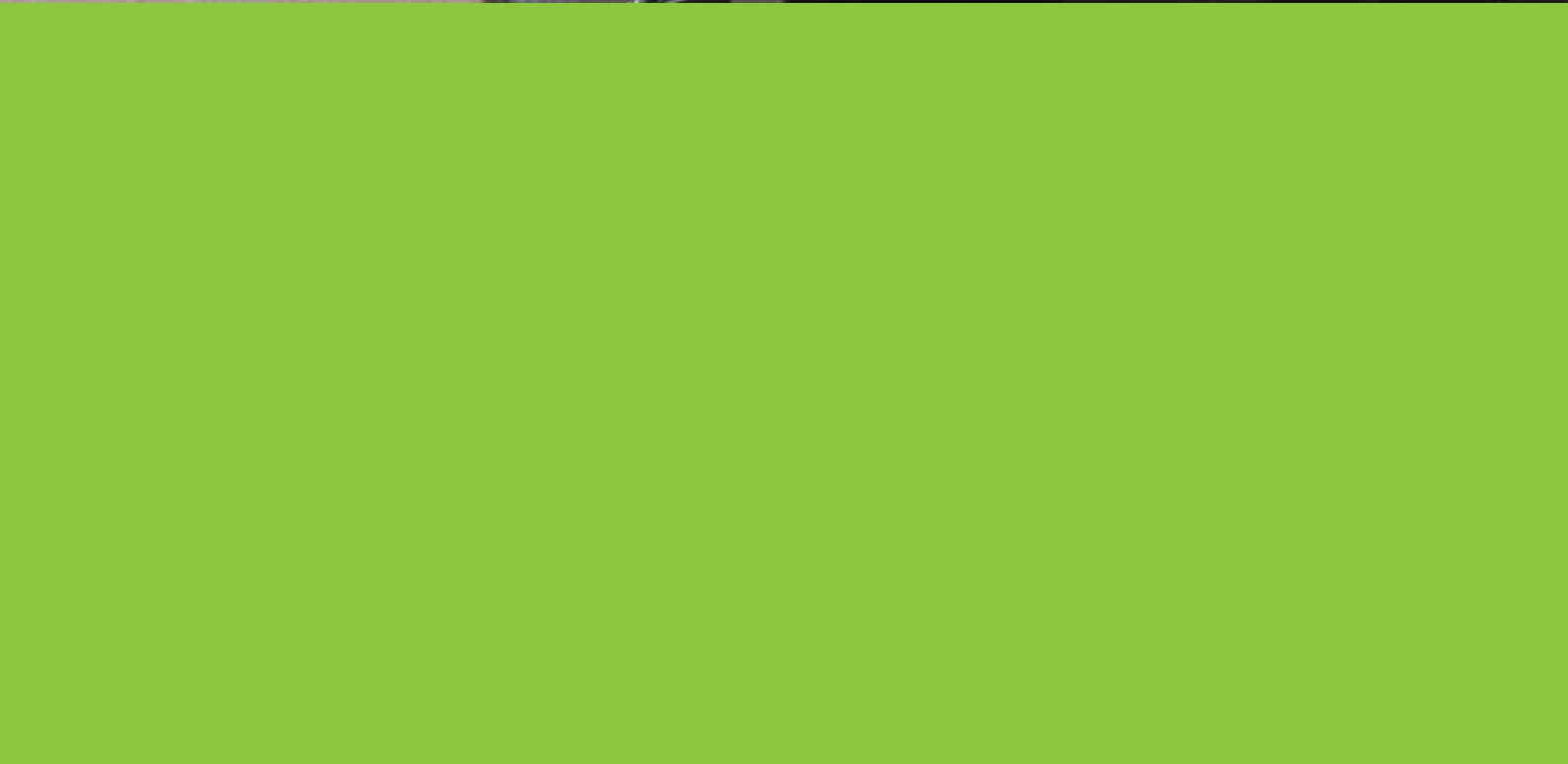
Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Ordures Ménagères
de Molsheim et Environs

→ Sièg

52 Route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM
Tél. : 03.88.47.92.20
Fax : 03.88.47.92.29
www.select-om.com
accueil@select-om.com

→ Statut

Etablissement Public Local
Syndicat Mixte





1

Présentation du Select'om

Présentation du Select'om

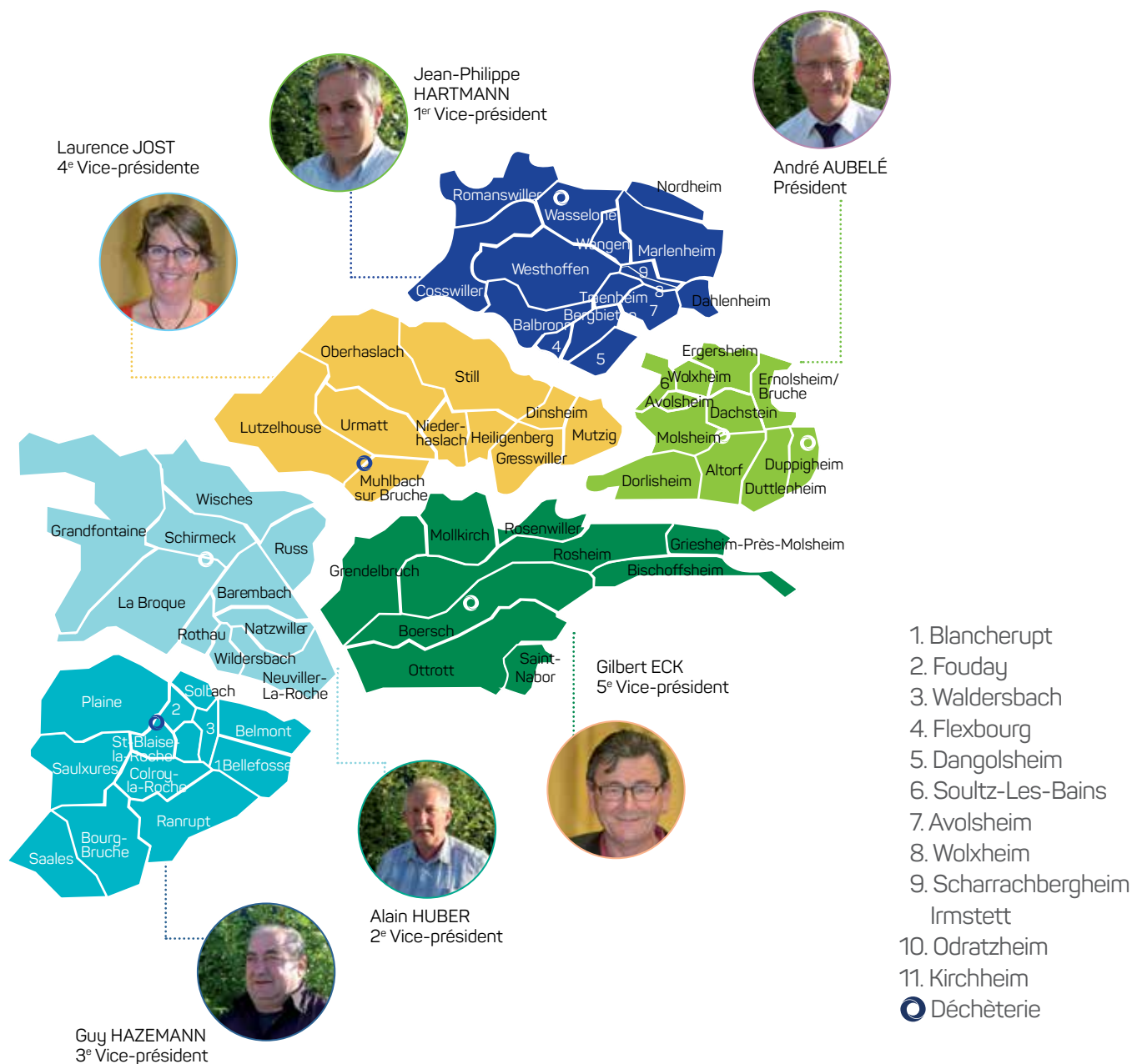
→ 1.1 Données institutionnelles

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe aujourd'hui quatre Communautés de communes :

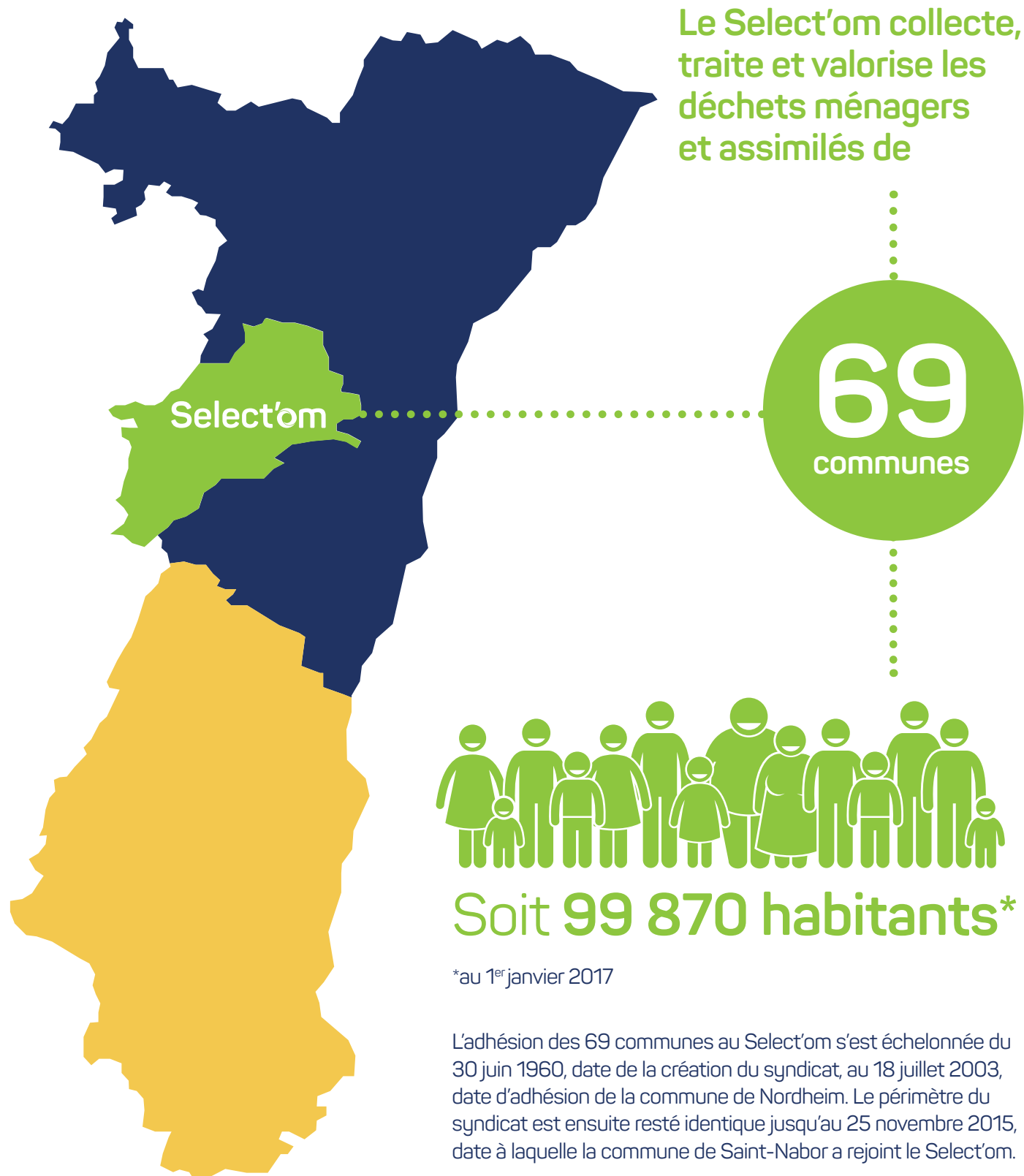
- La Communauté de communes des Portes de Rosheim,
- La Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,
- La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig,
- La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Il est administré par un organe délibérant regroupant 138 délégués désignés par les quatre Communautés de communes.

L'organe exécutif est composé de six membres permanents, un Président et cinq Vice-présidents qui ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.



→ 1.2 Le territoire desservi par le Select'om







2

Organisation générale du service public de gestion des déchets

Organisation générale du service public de gestion des déchets

→ 2.1. Organisation de la collecte

Collecte en porte à porte

Les ordures ménagères résiduelles



100 %
de la population
20 792 tonnes

La collecte sélective



Les corps plats
(papiers /cartons)
2 160.20 tonnes



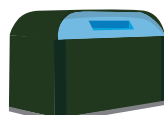
Les corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
briques alimentaires)
677.18 tonnes

45
communes



87 %
de la population

Collecte en apport volontaire



Les corps plats
(papiers /cartons)
1 655.06 tonnes



Les corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
briques alimentaires)
451.68 tonnes



Le verre
(bocaux et bouteilles
en verre)
3 824.86 tonnes

Déchèteries

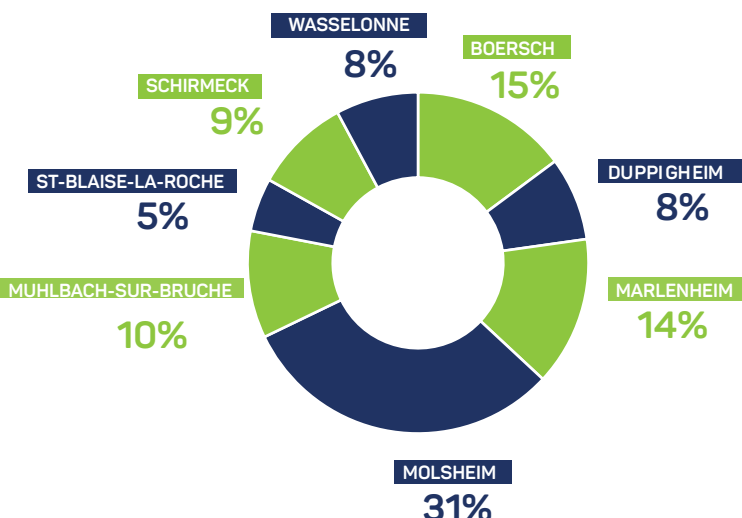
8

déchèteries
réparties sur
l'ensemble
du territoire



18 581.51 tonnes

Répartition de la population par déchèterie



Tonnages - Évolution 2016-2017



Quantités collectées

	En tonnes						En Kg/habitant			
	2016			2017			Variation	2016	2017	Variation
	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	TOTAL				
Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles	16 519.18	4 868.33	21 387.51	16 327.00	4 465.01	20 792.00	-2.78%	214.75	208.19	-3.06%
Collecte sélective en porte à porte	2 454.21	207.77	2 661.98	2 632.52	204.86	2 837.38	6.59%	26.73	28.41	6.29%
Les points d'apport volontaire	5 620.58	176.40	5 796.98	5 786.00	145.60	5 931.60	2.32%	58.21	59.39	2.04%
Les déchèteries	18 552.47	363.65	18 916.12	18 262.31	319.20	18 581.51	-1.77%	189.94	186.06	-2.04%
Déchets issus du processus de réemploi d'Emmaüs	112.92	0.00	112.92	102.18	N/A	102.18	-9.51%	1.13	1.02	-9.76%
Total collecté	43 259.36	5 616.15	48 875.51	43 110.00	5 134.67	48 244.67	-1.29%	490.76	483.07	-1.57%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- ordures ménagères résiduelles : 1m³ = 150 kg
- papiers et cartons : 1m³ = 60 kg

Définitions

Déchets ménagers :

Tous les déchets dangereux ou non, produits par les ménages.

Déchets assimilés :

Déchets d'origine artisanale ou commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères et ayant les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire



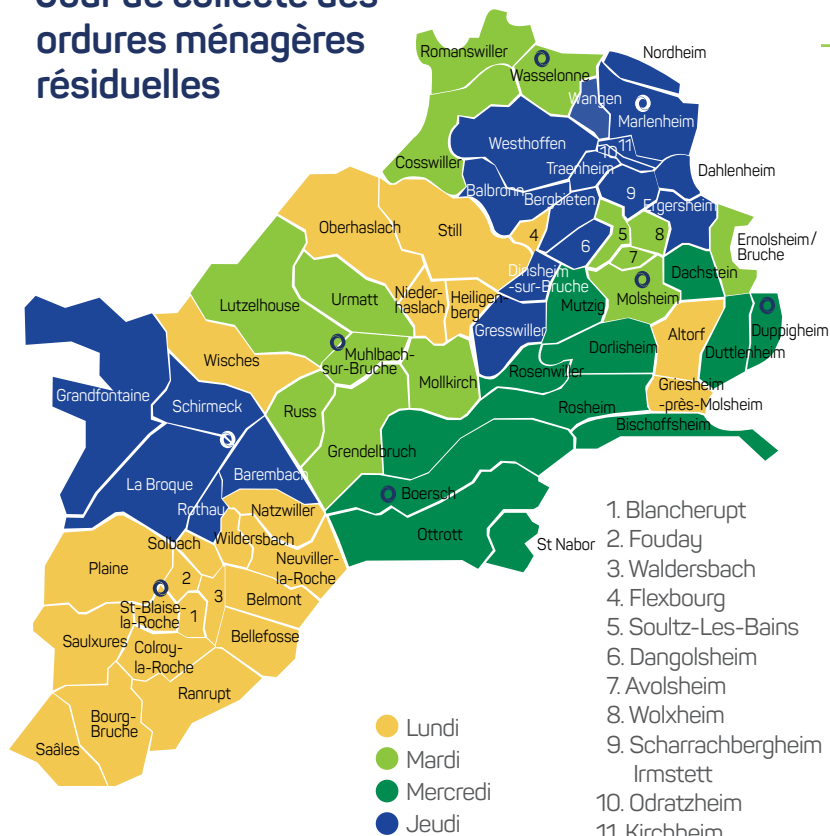
2.2. La collecte en porte à porte

Modalités d'organisation de la collecte

Modalités d'organisation de la collecte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	KM parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Hebdomadaire	Bac vert	100%	322 769
Collecte sélective des corps plats	Régie	Mensuelle	Bac bleu	87%	46 148
Collecte sélective des corps creux	Régie	Mensuelle	Sac jaune / Bac bleu à couvercle jaune	87%	33 194

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles



Tonnages collectés d'OMR

2015	2016	2017
22 013.22	21 387.51	20 792.00

Définitions

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :
Part des déchets d'ordures ménagères qui reste après la collecte sélective.

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Liste des communes bénéficiant d'une collecte sélective en porte à porte



ALTORF
AVOLSHEIM
BAREMBACH
BERGBIETEN
BISCHOFFSHEIM
BOERSCH
COSSWILLER
DACHSTEIN
DAHLENHEIM
DANGOLSHEIM
DINSHEIM-SUR-BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
FLEXBOURG
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM/BRUCHE
GREDELBRUCH
GRESSWILLER
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM
KIRCHHEIM
LA BROQUE
LUTZELHOUSE

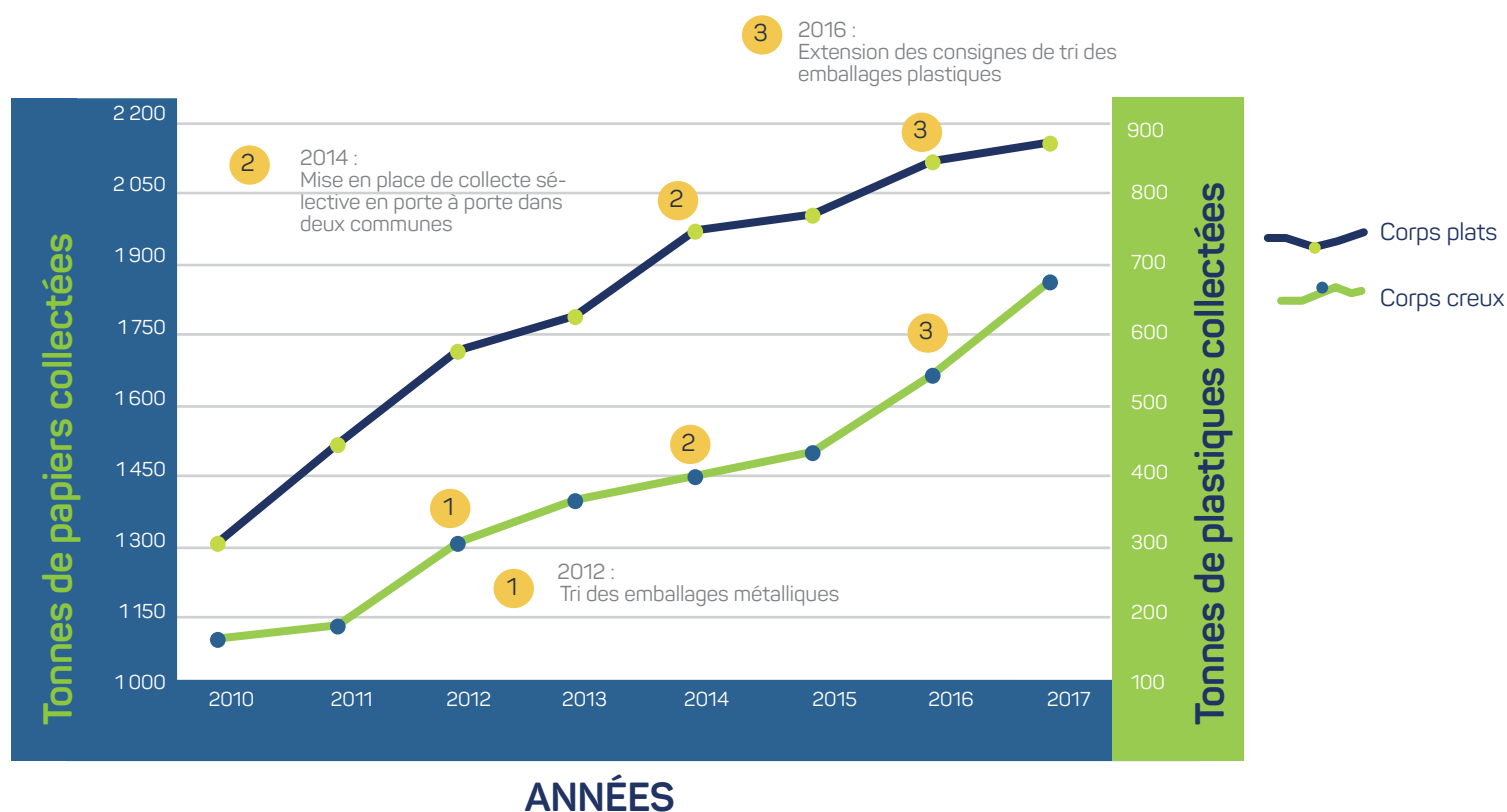
MARLENHEIM
MOLSHEIM
MUTZIG
NIEDERHASLACH
NORDHEIM
OBERHASLACH
ODRATZHEIM
OTTROTT
ROMANSWILLER
ROSHEIM
ROSENWILLER
ROTHAU
RUSS
SAINT-NABOR
SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT
SCHIRMECK
SOULTZ-LES-BAINS
STILL
TRAENHEIM
URMATT
WASSELONNE
WISCHES

Répartition des tonnages de la collecte sélective en porte à porte

	2016	2017	Variation
	543.50	677.18	25%
	2 118.48	2 160.20	2%

La collecte sélective en porte à porte a été mise en place en 2017 dans les communes de BERGBIETEN, DAHLENHEIM, FLEXBOURG et TRAENHEIM bénéficiant ainsi à 2 612 habitants supplémentaires.

Évolution de la collecte sélective entre 2010 et 2017



→ 2.3. La collecte en apport volontaire

Nombre de conteneurs d'apport volontaire

● Nombre de conteneurs corps plats (papiers/cartons) :
183, soit un conteneur pour 545 habitants.

● Nombre de conteneurs corps creux (plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) :
193, soit un conteneur pour 517 habitants.

● Nombre de conteneurs verre :
224, soit un conteneur pour 445 habitants.

La collectivité réalise en régie la collecte des 3 matériaux dans le réseau des points d'apport volontaire. Les conteneurs d'apport volontaire sont disposés dans toutes les communes du syndicat. La dotation et le positionnement sont déterminés en fonction des besoins de chaque commune.

INFO CLÉS

833 journées de collecte par an

Collecte apport volontaire verre :

29 683 km parcourus

Collecte apport volontaire corps plats :

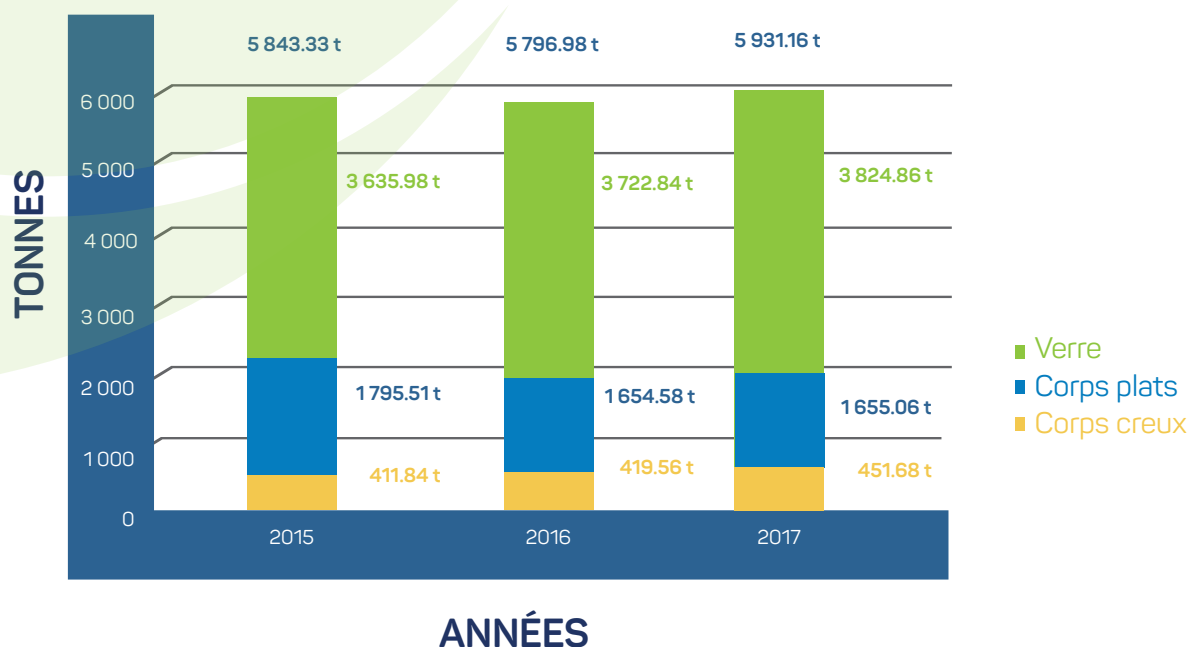
50 008 km parcourus

Collecte apport volontaire corps creux :

28 604 km parcourus

Tonnages collectés	2015		2016		2017	
	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab
Apport volontaire corps plats	1 795.51	18.18	1 654.58	16.61	1 655.06	16.57
Apport volontaire corps creux	411.84	4.17	419.56	4.21	451.68	4.52
Apport volontaire verre	3 635.98	36.82	3 722.84	37.38	3 824.86	38.30
TOTAL	5 843.33	59.17	5 796.98	58.21	5 931.16	59.39

Evolution des tonnages collectés en apport volontaire



→ 2.4. Les déchèteries

MODALITÉS D'ORGANISATION des déchèteries

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin que ceux-ci soient réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation,...). Les déchèteries sont considérées comme des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un réseau de huit déchèteries qui maille aujourd'hui son territoire, offrant ainsi une déchèterie pour 12 449 habitants.

Les déchèteries sont devenues un acteur majeur dans la collecte des déchets puisqu'elles permettent aujourd'hui de collecter 18 581.51 tonnes, soit 39 % des tonnages totaux collectés par le syndicat. **83% des tonnages collectés en déchèteries sont recyclés.** Les huit déchèteries sont exploitées en régie par le personnel du Select'om qui en assure le gardiennage et le vidage des bennes.

En 2017, 5 833 bennes ont été vidées, ce qui correspond à 221 741 km effectués par les camions du syndicat.

Détail des tonnages collectés en déchèteries

↘ Tonnages collectés	2016		TOTAL	2017		TOTAL	Variation
	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés* en tonnes		Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés* en tonnes		
Ampoules & tubes	2.31	0.20	2.51	2.28	0.05	2.33	-7%
Batteries	33.64	0.00	33.64	27.39	0.00	27.39	-19%
Bois	2 538.41	40.61	2 579.02	2 594.33	34.47	2 628.80	2%
Capsules Nespresso	9.84	0.00	9.84	12.12	0.00	12.12	23%
Déchets enfouis	551.84	1.68	553.52	503.51	3.69	507.20	-8%
DEEE	790.73	5.12	795.85	790.82	3.76	794.58	0%
DMS	83.84	0.00	83.84	78.96	0.00	78.96	-6%
Encombrants	2 452.91	100.89	2 553.80	2 223.10	73.08	2 296.18	-10%
Ferrailles	1 067.89	13.13	1 081.02	1 085.45	10.63	1 096.08	1%
Gravats	4 318.49	76.73	4 395.22	4 455.29	89.79	4 545.08	3%
Huiles minérales	38.43	0.41	38.84	42.35	0.02	42.37	9%
Huiles végétales	12.09	0.00	12.09	10.73	0.00	10.73	-11%
Meubles	373.18	0.00	373.18	421.66	0.00	421.66	13%
Papiers-cartons	962.47	86.11	1 048.58	973.84	73.42	1 047.26	0%
Plastiques	116.08	3.32	119.40	133.74	3.50	137.24	15%
Plâtre	475.02	19.22	494.24	501.25	12.05	513.30	4%
Pneus	40.08	0.00	40.08	41.80	0.00	41.80	4%
Radiographie	0.50	0.00	0.50	0.70	0.00	0.70	41%
Végétaux	4 070.01	12.37	4 082.38	3 737.13	9.93	3 747.06	-8%
Verre	613.00	3.86	616.86	625.86	4.81	630.67	2%
TOTAL	18 550.75	363.65	18 914.40	18 262.31	319.20	18 581.51	-2%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- Ampoules et tubes : 0.05 t/m³
- Bois : 0.11 t/m³
- Déchets enfouis : 0.11 t/m³
- DEEE : 0.05 t/m³
- Encombrants : 0.06 t/m³
- Ferrailles : 0.13 t/m³
- Gravats : 0.82 t/m³
- Huiles minérales : 0.34 t/m³
- Papiers-cartons : 0.06 t/m³
- Plastique : 0.03 t/m³
- Plâtre : 0.26 t/m³
- Végétaux : 0.12 t/m³
- Verre : 0.11 t/m³

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les déchèteries accueillent les usagers résidant sur le territoire du Select'Om selon les horaires suivants :

Localisation et jours d'ouverture des déchèteries en 2017		
Localisation	Mise en service	jours d'ouverture
BOERSCH Zone artisanale	octobre 1991	mercredi (journée) - vendredi (après-midi) samedi (journée)
DUPPIGHEIM Avenue de la gare	septembre 1993	mardi (journée) - samedi (journée)
MARLENHEIM Rue de l'Usine	décembre 1992	mardi (après-midi) - jeudi (journée) samedi (journée)
MOLSHEIM Route Industrielle de la Hardt	octobre 1991	mardi (journée) - mercredi (journée) - jeudi (journée) - vendredi (après-midi) - samedi (journée)
MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare	novembre 1996	mardi (après-midi) - jeudi (journée) - samedi (journée)
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay	novembre 1996	jeudi (journée) - samedi (journée)
SCHIRMECK-LA BROQUE Route du Donon	juillet 1999	mercredi (journée) - samedi (journée)
WASSELONNE Rue du Hohengoeft	novembre 1996	mercredi (journée) - samedi (journée)

Nombre d'entrées en déchèteries				
Déchèterie	2016		2017	
	Nombre d'entrées	% des entrées totales	Nombre d'entrées	% des entrées totales
Boersch	29 287	15%	30 182	15%
Duppigheim	14 986	7%	16 135	8%
Marlenheim	21 192	11%	28 775	14%
Molsheim	61 741	31%	62 912	31%
Muhlbach-sur-Bruche	21 297	11%	20 703	10%
Saint-Blaise-la-Roche	10 126	5%	10 346	5%
Schirmeck / La Broque	18 631	9%	18 481	9%
Wasselonne	22 801	11%	15 892	8%
TOTAL	200 061	100%	203 426	100%

LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES :

Période hivernale :
de 9h-12h // 14h-17h

Période estivale :
de 8h30-12h // 14h-17h30

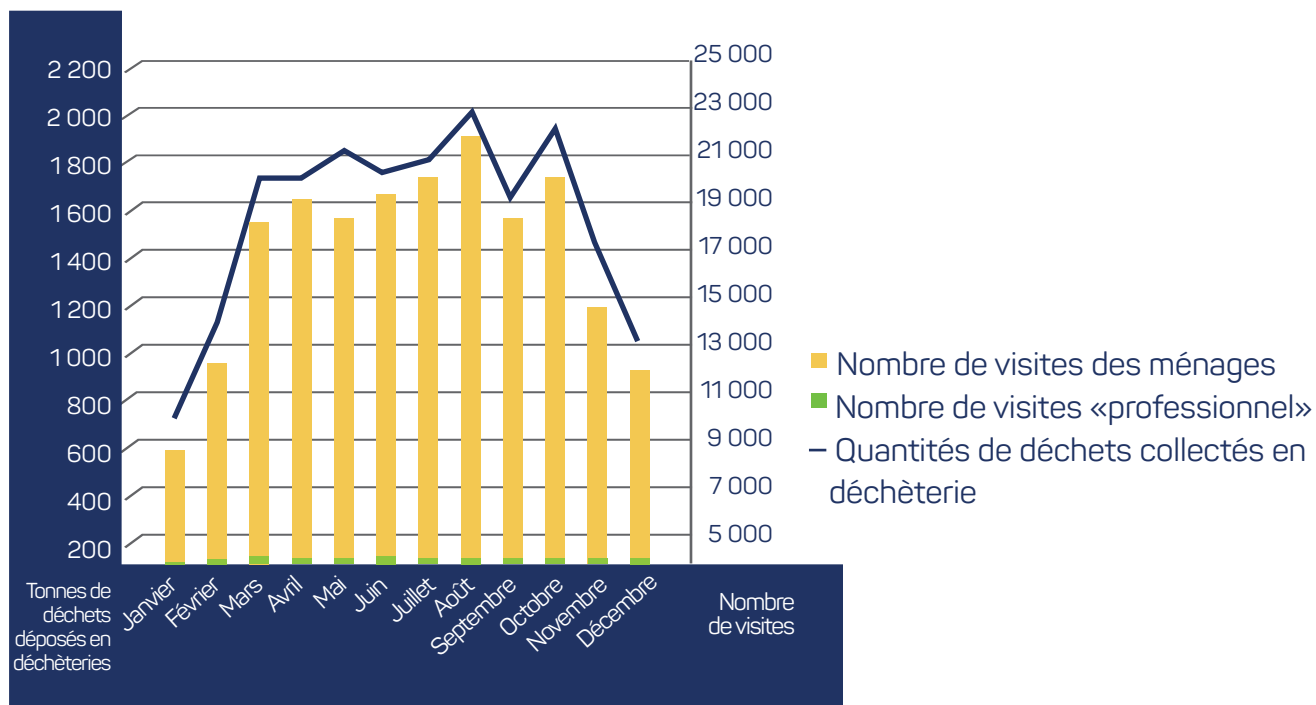
L'après-midi de 13h30 à 19h

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries tous les jours, excepté le samedi.



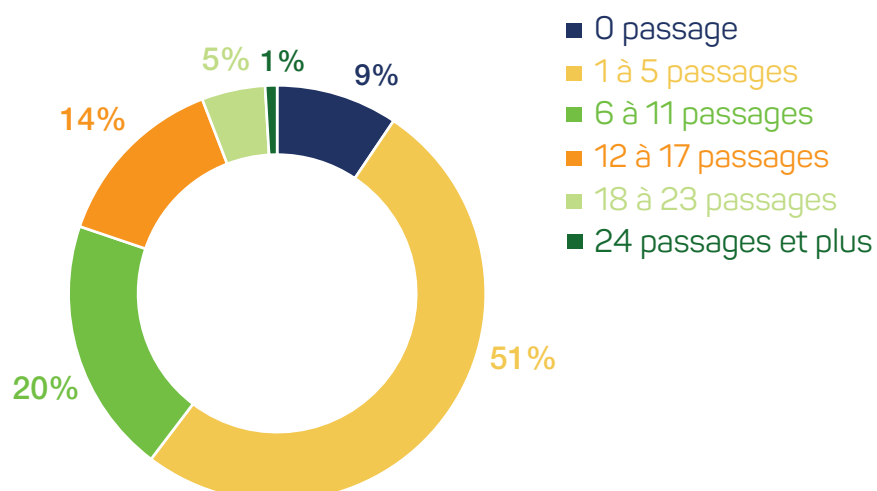
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Corrélation entre le nombre de visites
et les tonnages déposés en déchèterie



NOMBRE DE VISITES EN DÉCHÈTERIE PAR USAGER

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017



TRAVAUX EN DÉCHÈTERIES : BILAN

Un important programme de rénovation des déchèteries a débuté en 2016. Doté d'une enveloppe de 700 000 € et destiné à se dérouler sur deux années, ce dernier vise à améliorer les conditions d'accueil de nos usagers en déchèterie et à permettre une augmentation des capacités des déchèteries pour mettre en place de nouvelles filières de recyclage.

Après les déchèteries de Duppigheim et Marlenheim qui avaient été les premières à profiter de ce programme en 2016, les déchèteries de Boersch, Muhlbach, Schirmeck-La Broque et Wasselonne ont également pu bénéficier des aménagements suivants :

- agrandissement des dalles inférieures afin d'augmenter le nombre de bennes présentes sur ces déchèteries,



Déchèterie de Wasselonne

- mise en place d'un marquage au sol permettant de définir les zones de circulation et de déchargement,
- réparation de certains murs de quai et des zones de déchargement des bennes.

À l'instar de la déchèterie de Marlenheim, un bâtiment de 40m² a également été construit à la déchèterie de Wasselonne, composé d'un vestiaire, d'un local de douche, d'un espace bureau, d'un coin cuisine et d'une aire de rangement pour le matériel.



Déchèterie de Wasselonne

PARTENARIAT SELECT'OM - EMMAÜS

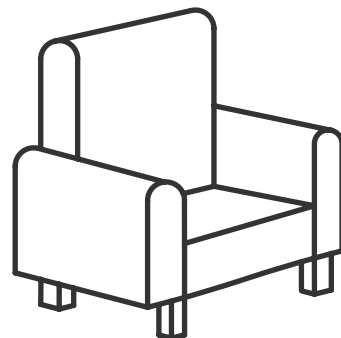
Depuis le 13 octobre 2009,
le Select'om et Emmaüs agissent en partenariat en
faveur du réemploi.

Les compagnons d'Emmaüs Centre Alsace se déplacent sur le territoire du Select'om afin de collecter les objets et meubles réutilisables. En 2017, **1 540** collectes à domicile ont été réalisées.

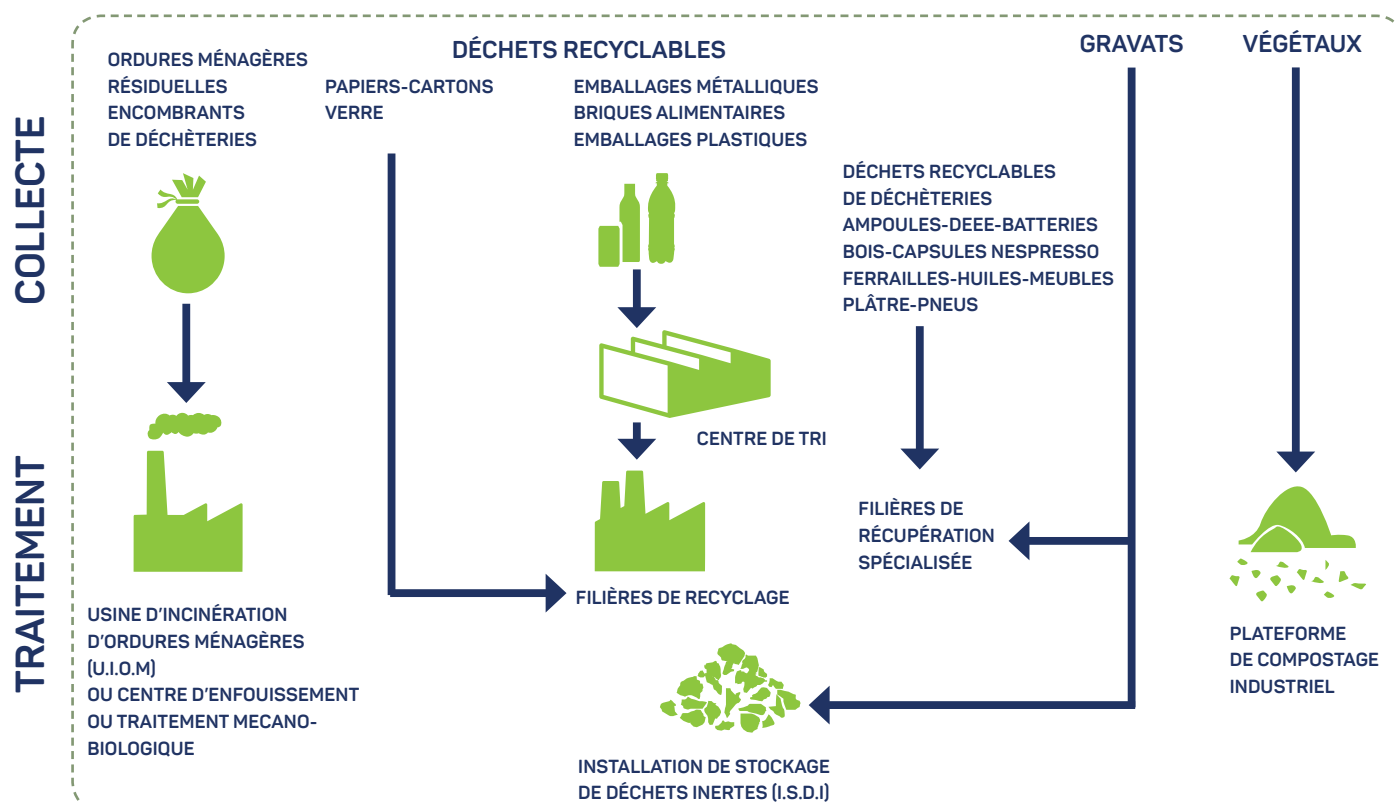
Le Select'om prend en charge à ce titre les déchets issus de ce processus de valorisation.

Au titre de 2017, les tonnages suivants ont été éliminés :

Encombrants : 102 tonnes



→ 2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om



→ 2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'om et valorisation réalisée

INCINÉRATION

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2016	2017		2016	2017	
Ordures Ménagères	13 901.88	15 303.23	10%	139.59	153.23	10%
Déchets divers de déchèteries	2 666.72	2 398.36	-10%	26.78	24.01	-10%
Déchets Ménagers Spéciaux	83.84	78.83	-6%	0.84	0.79	-6%
Total Annuel incinéré	16 652.44	17 780.55	7%	167.21	178.54	7%
	34%	37%	du tonnage total collecté			

ENFOUISSEMENT

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2016	2017		2016	2017	
Ordures Ménagères	7 485.63	3 908.15	-48%	75.16	39.13	-48%
Gravats	357.21	361.43	1%	3.59	3.62	1%
Déchets ultimes	553.52	507.20	-8%	5.56	5.08	-9%
Total Annuel enfoui	8396.36	4 776.78	-43%	84.31	47.96	-43%
	17%	10%	du tonnage total collecté			

TRAITEMENT MECANO-BIOLOGIQUE

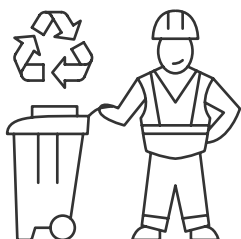
	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2016	2017		2016	2017	
Total Traitement mecano-biologique annuel	0.00	1 580.62	NS	0.00	15.83	NS
	0%	3%	du tonnage total collecté			

RECYCLAGE

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2016	2017		2016	2017	
Ampoules & tubes	2.51	2.33	-7%	0.03	0.02	-7%
Batteries	33.64	27.39	-19%	0.34	0.27	-19%
Bois	2 579.02	2 628.80	2%	25.90	26.32	2%
Capsules nespresso	9.84	12.12	23%	0.10	0.12	23%
DEEE	795.85	794.58	0%	7.99	7.96	0%
Ferrailles	1 081.02	1 096.08	1%	10.85	10.98	1%
Gravats	4 038.01	4 183.65	4%	40.55	41.89	3%
Huiles minérales	38.84	42.37	9%	0.39	0.42	9%
Huiles végétales	12.09	10.73	-11%	0.12	0.11	-11%
Meubles	373.18	421.66	13%	3.75	4.22	13%
Papiers-cartons	4 821.64	4 862.52	1%	48.41	48.69	1%
Plastiques	1 082.46	1 266.10	17%	10.87	12.68	17%
Plâtre	494.24	513.30	4%	4.96	5.14	4%
Pneus	40.08	41.80	4%	0.40	0.42	4%
Radiographie	0.50	0.70	41%	0.01	0.01	41%
Végétaux	4 082.38	3 747.06	-8%	40.99	37.52	-8%
Verre	4 339.70	4 455.53	3%	43.58	44.61	2%
Total annuel recyclé	23 824.99	24 106.72	1%	239.23	241.38	1%
	49%	50%	du tonnage total collecté			

TOTAL

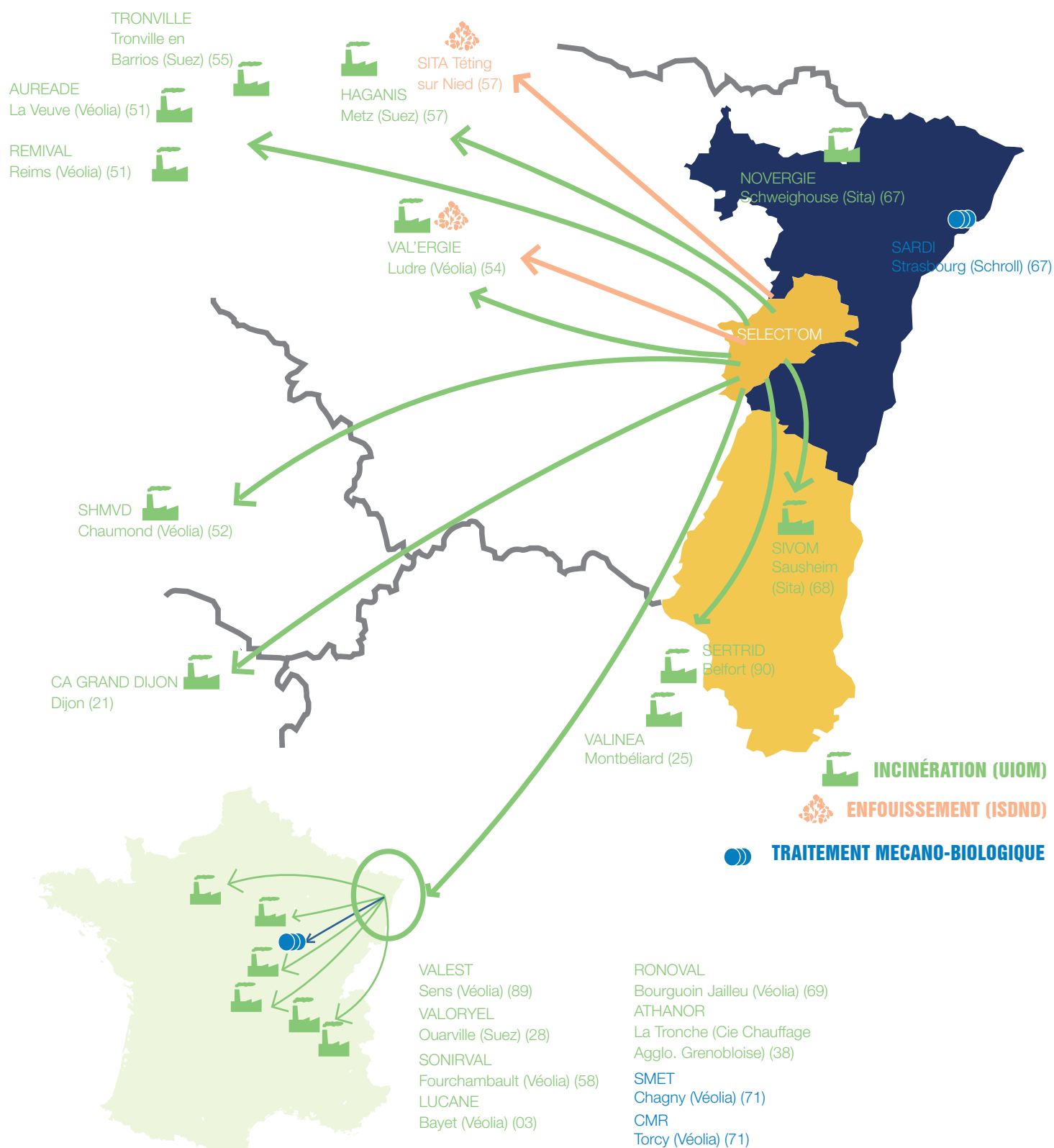
	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2016	2017		2016	2017	
Total annuel	48 873.79	48 244.67	-1%	490.75	483.07	-2%



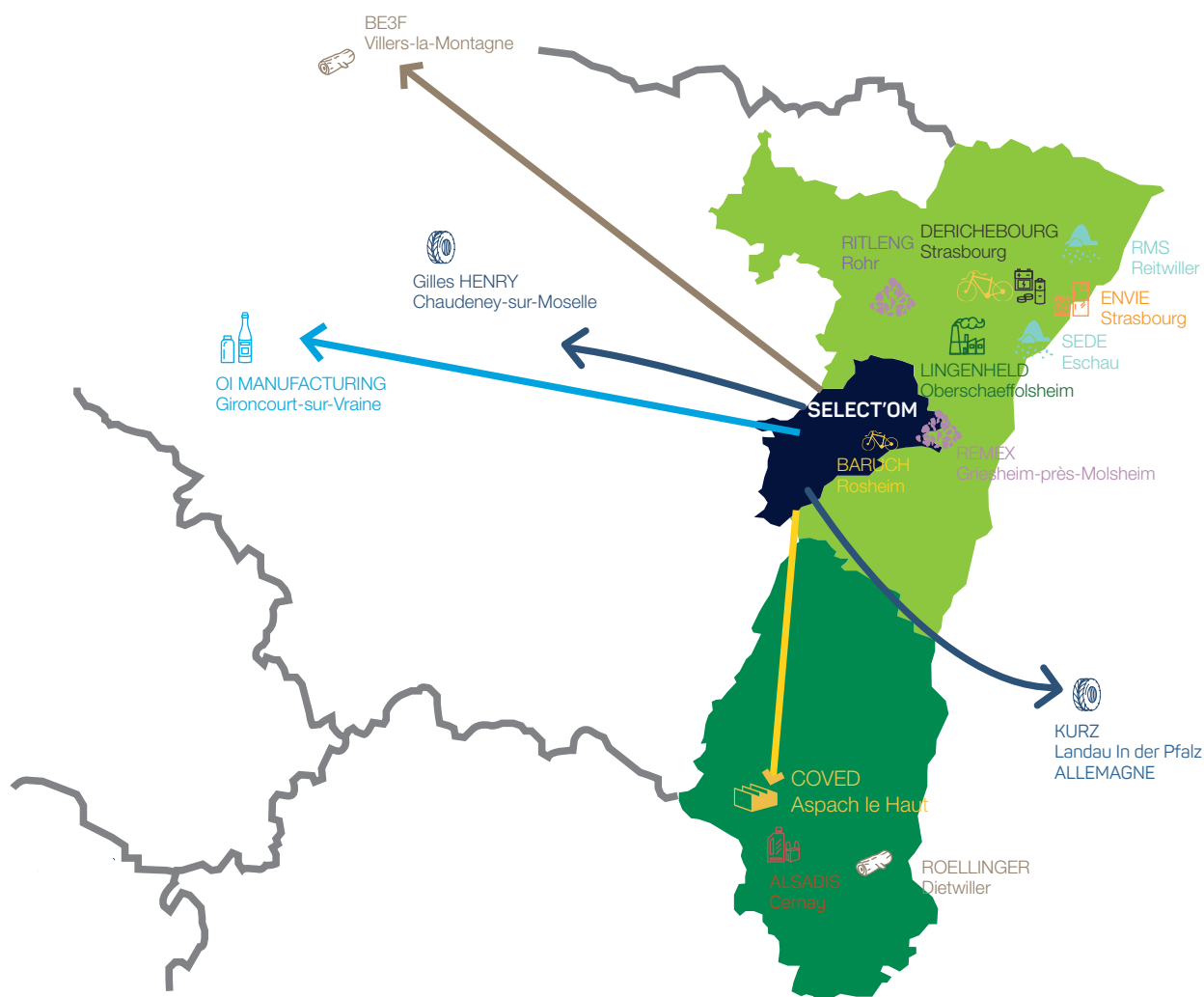
Objectif 2020 fixé par la loi relative à transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes (sans les gravats).
A fin 2017, le taux de valorisation atteint par le syndicat est de 46% (sans les gravats).

→ 2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'om

Localisation des installations de traitements des ordures ménagères résiduelles, des déchets divers de déchèteries



Localisation des installations de traitement et recyclage des autres déchets collectés par le Select'om



-  **CENTRE DE TRI PLASTIQUE**
-  **PLATEFORME DE COMPOSTAGE**
-  **TRAITEMENT DES DEEE**
-  **TRAITEMENT DES BATTERIES**
-  **TRAITEMENT DU BOIS**
-  **TRAITEMENT DE LA FERRAILLE**
-  **TRAITEMENT DES GRAVATS**
-  **TRAITEMENT DU PLATRE**
-  **TRAITEMENT DU VERRE**
-  **TRAITEMENT DES DMS**
-  **TRAITEMENT DES PNEUS**



→ 2.8. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

LES MESURES MISES EN OEUVRE

➤ La collectivité s'est dotée en 2012 d'un rouleau de compaction mobile sur berce qui permet de tasser les déchets dans les bennes, afin de réduire le nombre de vidages et limiter l'impact environnemental du transport de déchets.

Le rouleau peut compacter la benne ferraille et la benne plâtre jusqu'à quatre fois, la benne végétaux trois fois, la benne encombrants deux fois, la benne emballages plastiques et la benne carton une fois, avant qu'elles soient vidées.

Ce processus de compaction se traduit par une augmentation du poids moyen des bennes. Une benne végétaux qui pesait en moyenne 2,84 tonnes en 2011, pèse désormais 3,22 tonnes en 2017 (+13,40%). L'évolution la plus spectaculaire concerne les bennes ferraille, dont le poids moyen est passé de 2,80 tonnes en 2011 à 4,01 tonnes (+30%).

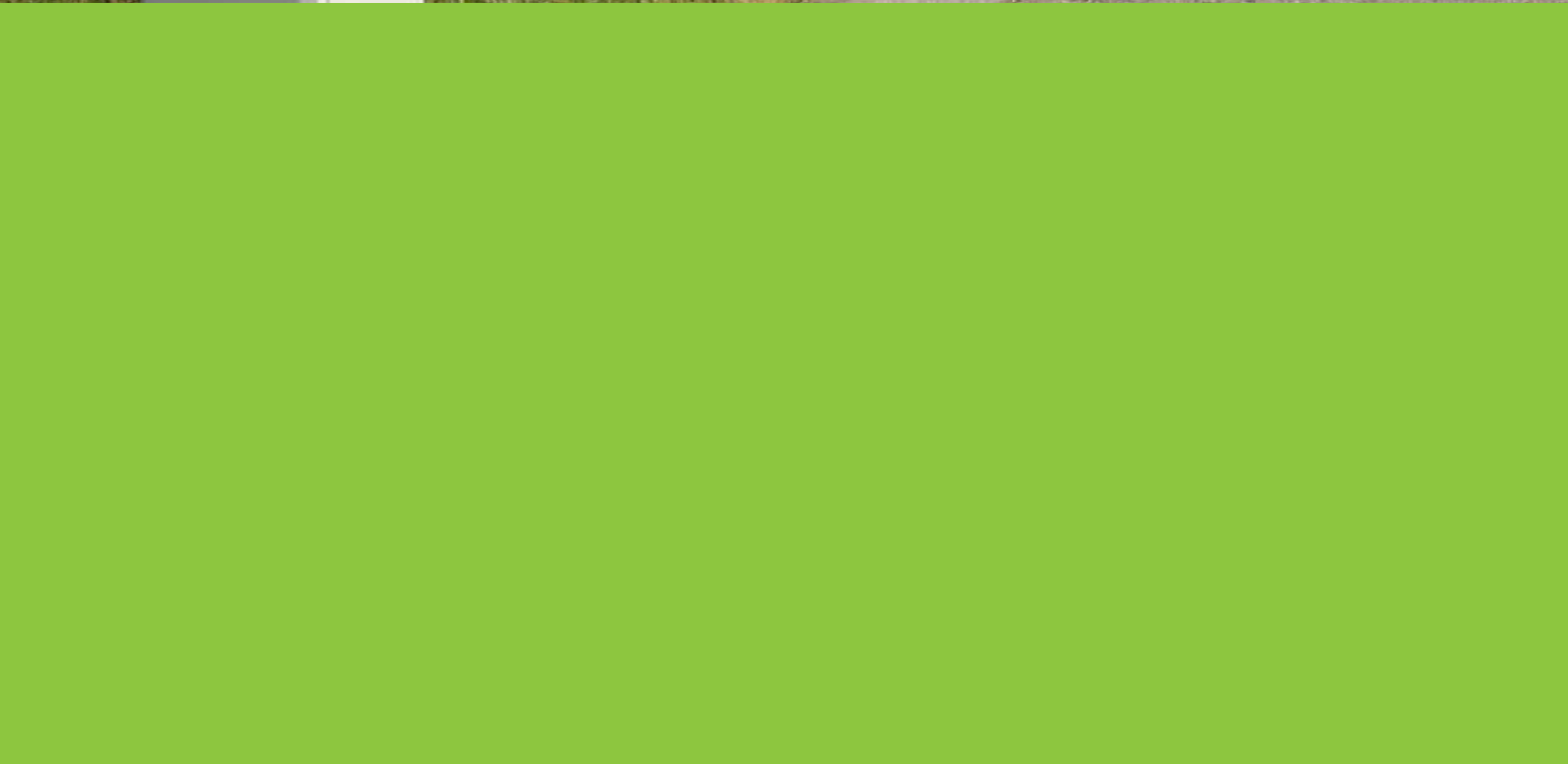


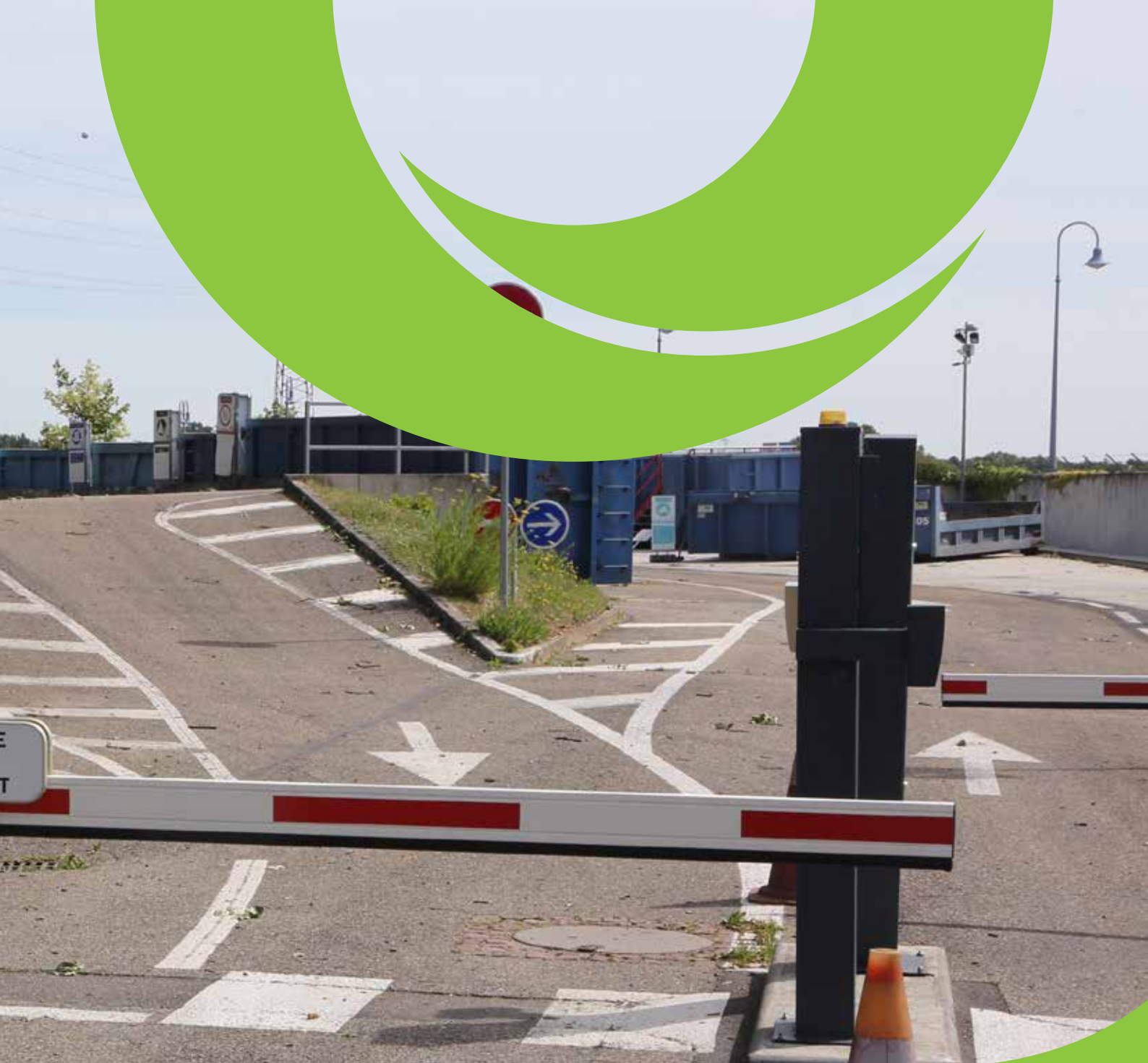
➤ Le Select'om renouvelle régulièrement sa flotte de poids lourds, bénéficiant ainsi de véhicules de dernière génération. Trois Bennes à Ordures Ménagères ont été commandées en 2017. Dotées de la technologie anti-pollution la plus récente, ces véhicules répondent à la réglementation en vigueur (EURO 6) qui impose une réduction drastique des émissions d'oxydes d'azote et de particules par rapport aux normes précédentes.

➤ Le Select'om oeuvre sans cesse à trouver de nouvelles filières de recyclage et de nouveaux prestataires avec des exutoires situés au plus près des déchèteries.

➤ Enfin, les nouveaux locaux du Select'om construits conformément aux normes environnementales en vigueur et exploités depuis le mois de mars 2017 limitent l'impact du fonctionnement du Select'om sur son environnement.







3

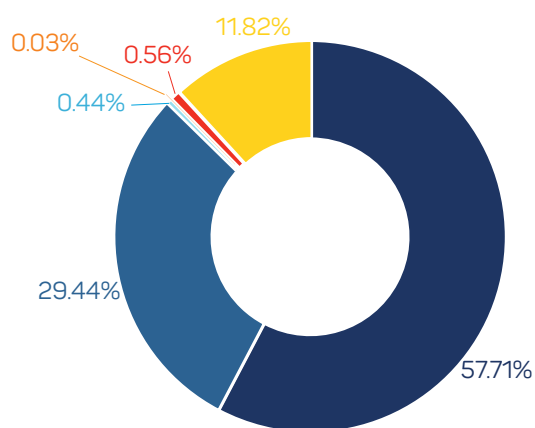
Les indicateurs financiers

→ 3.1. Les coûts d'exploitation du service

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

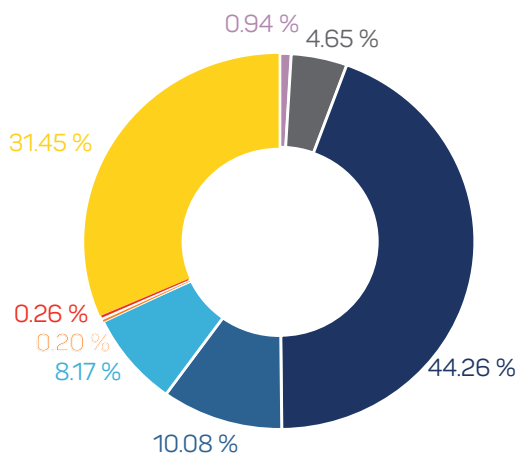
Compte administratif 2017

Dépenses de fonctionnement



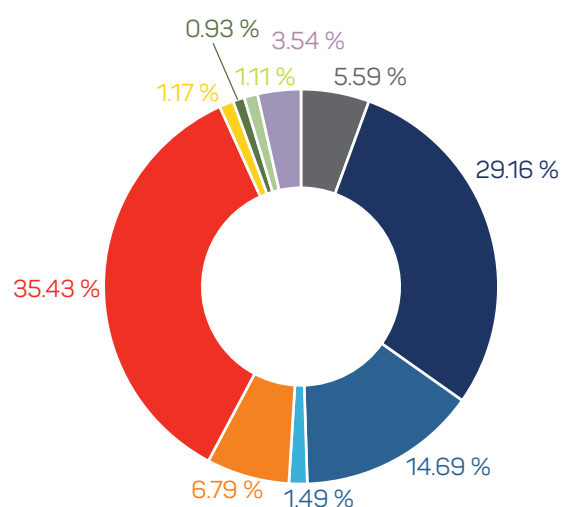
DÉPENSES	MONTANT EN €
Charges à caractère général	5 699 505.08 €
Charges de personnel	2 907 705.16 €
Autres charges de gestion courante	43 800.99 €
Charges financières	2 461.70 €
Charges exceptionnelles	55 585.16 €
Amortissements	1 166 499.68 €
TOTAL	9 875 557.77 €

Recettes de fonctionnement



RECETTES	MONTANT EN €
Atténuations de charges	141 687.60 €
Ventes de produits	703 409.30 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	6 699 761.00 €
Redevance spéciale	1 526 107.64 €
Subventions/soutiens des Eco-organismes	1 236 108.43 €
Produits exceptionnels et reprise de provisions	39 449.54 €
Amortissements des subventions d'investissement	30 321.80 €
Excédent d'exploitation reporté de 2016	4 761 837.72 €
TOTAL	15 138 683.03 €

Dépenses d'Investissement



DÉPENSES

- Apport volontaire
- Déchèteries
- Flotte
- Logiciels
- Matériel de bureau et d'informatique
- Nouveau siège
- Hall de stockage
- Petit équipement
- Travaux anciens bâtiments
- Remboursement emprunt

MONTANT EN €

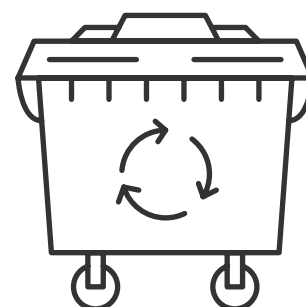
Apport volontaire	120 192.00 €
Déchèteries	626 524.61 €
Flotte	315 621.64 €
Logiciels	32 037.30 €
Matériel de bureau et d'informatique	145 823.98 €
Nouveau siège	761 252.43 €
Hall de stockage	25 077.84 €
Petit équipement	20 067.09 €
Travaux anciens bâtiments	23 800.44 €
Remboursement emprunt	76 082.22 €
TOTAL	2 146 479.55 €



Indicateurs complémentaires

Montant des aides reçues des organismes agréés

Eco-Emballages	OCAD3E	ECOFOLIO	ECO MOBILIER
1 033 806.50 €	49 221.74 €	102 912.47 €	50 167.72 €
1 236 108.43 €			



Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (hors organismes agréés)

Papiers et cartons	Verre ménager	Ferrailles	Batteries	Plastiques	Acier/aluminium/ELA	Huiles végétales
237 257.77 €	102 747.17 €	125 427.74 €	19 652.02 €	66 523.70 €	21 058.10 €	465.50 €
573 132.00 €						

Modalités de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Le financement du syndicat se fait via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière et est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est de 7.54% pour l'année 2017.

Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.

→ 3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés

La réglementation (article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers soit financée par une redevance spéciale. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvement et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place à compter de l'année 2015.



Tarifs 2017 applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Conformément à la Délibération n°24-04-2016 du Comité Directeur en date du 29 novembre 2016, les tarifs des prestations réalisées par le Select'Om s'établissent comme suit pour 2017 :

Enlèvement de bacs

Bacs à ordures ménagères :

- bac de 140 l : 5,40 € par enlèvement
- bac de 240 l : 10,80 € par enlèvement
- bac de 750 l : 33,80 € par enlèvement

Bacs à papiers/flaconnages plastiques :

- bac de 140 l : 1,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 3,00 € par enlèvement
- bac de 750 l : 9,30 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 2,60 €/km roulé

Enlèvement de conteneurs privatifs sur le circuit de collecte

Conteneurs papier/plastique/verre :

- 3 m³ : 28,75 € par enlèvement
- 4 m³ : 38,30 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 199 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 1,75 €/km roulé

Apports en déchèteries

- Etablissement d'un badge d'accès en déchèterie supplémentaire : 5€

Nature des déchets acceptés	Prix par unité de m ³ de matériaux réceptionnés
Bois	12,00 €
Déchets incinérables de moins de 80 cm	23,95 €
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	35,15 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	36,90 €
DEEE	2,45 €
Gravats propres	10,00 €
Ferrailles	2,45 €
Lampes	2,45 €
Meubles (uniquement déposés à la déchèterie de Molsheim)	2,45 €
Papiers – cartons	7,25 €
Plâtre	39,40 €
Emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires	33,45 €
Végétaux	12,00 €
Verre (flacons – bouteilles)	7,25 €
Prix pour 10 litres	
Huile	1,00 €

FORFAIT ANNUEL
MINIMUM
DE FACTURATION
DE 130 € (TOUTES
PRESTATIONS
CONFONDUES)

LA REDEVANCE SPÉCIALE EN CHIFFRES :

- Nombre de clients : **1902** en 2017
- Nombre de clients qui bénéficient de la collecte en porte à porte (ordures ménagères et/ou collecte sélective) : **1157**
- Nombre de clients qui utilisent la déchèterie : **907**
- Nombre de clients qui louent un conteneur : **21**
- Montant de la redevance spéciale : **1 526 107,64€**

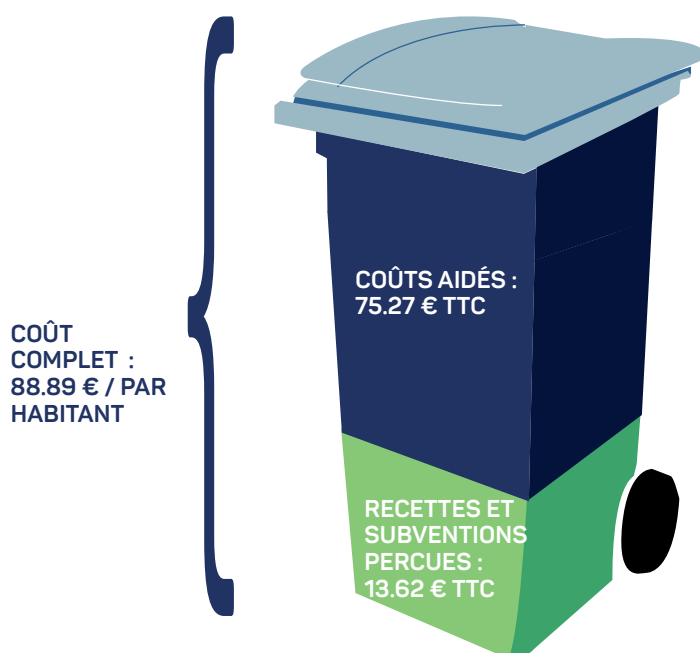


→ 3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2016	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2017	Evolution n/n-1
ALSADIS		Collecte et traitement des DMS	Marché public	31/12/2018	73	86	17%
COVED	Groupe SAUR	Tri des corps creux	Marché public	31/12/2018	370	452	22%
LINGENHELD		Traitement des déchets à base de plâtre	Marché public	31/12/2018	45	47	4%
REMECH		Traitement des gravats	Marché public	31/12/2018	12	13	7%
RITLENG REVALORISATION		Traitement des gravats	Marché public	31/12/2018	1	1	0%
RMS		Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2018	0	18	NS
SCHROLL		Traitement des déchets de bois	Marché public	31/12/2018	0	22	NS
SENERVAL	Groupe Sèche Environnement	Incinération des déchets	Marché public	30/06/2020	2 458	3 011	22%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Enfouissement des déchets ultimes	Marché public	31/12/2018	74	70	-5%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Broyage et transport des encombrants de déchèteries à destination de l'usine d'incinération	Marché public	31/12/2018	70	46	-34%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Stockage et chargement du verre	Marché public	31/12/2018	45	46	3%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets de bois	Marché public	31/09/2017	68	64	-6%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2018	118	89	-24%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Transfert et conditionnement des papiers	Marché public	31/12/2018	79	81	3%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Transfert et transport des ordures ménagères	Marché public	31/12/2017	4	22	460%
Total					3 417	4 068	19%

→ 3.4. La décomposition des coûts par flux

Le coût complet du service de gestion et de prévention des déchets est de 88.89 € par habitant en 2017 contre 80.87 € en 2016. Il se décompose comme suit :

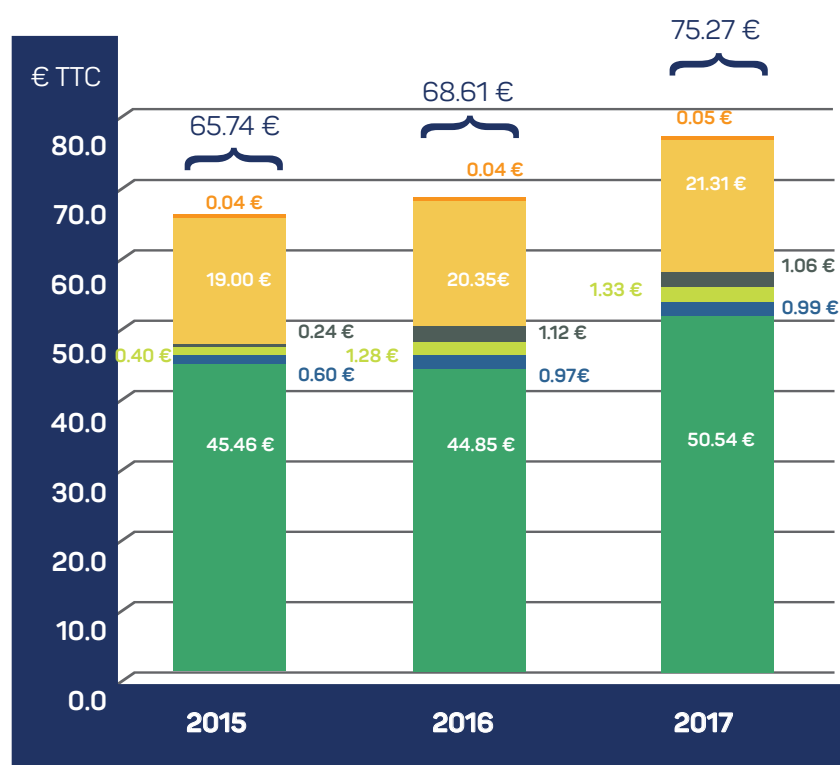


LES RECETTES LIÉES AUX SUBVENTIONS

des éco-organismes et aux ventes de matériaux à recycler permettent de faire diminuer le coût de revient des services de collecte sélective.

Le coût aidé est l'ensemble des charges notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

DÉCOMPOSITION DU COÛT AIDÉ

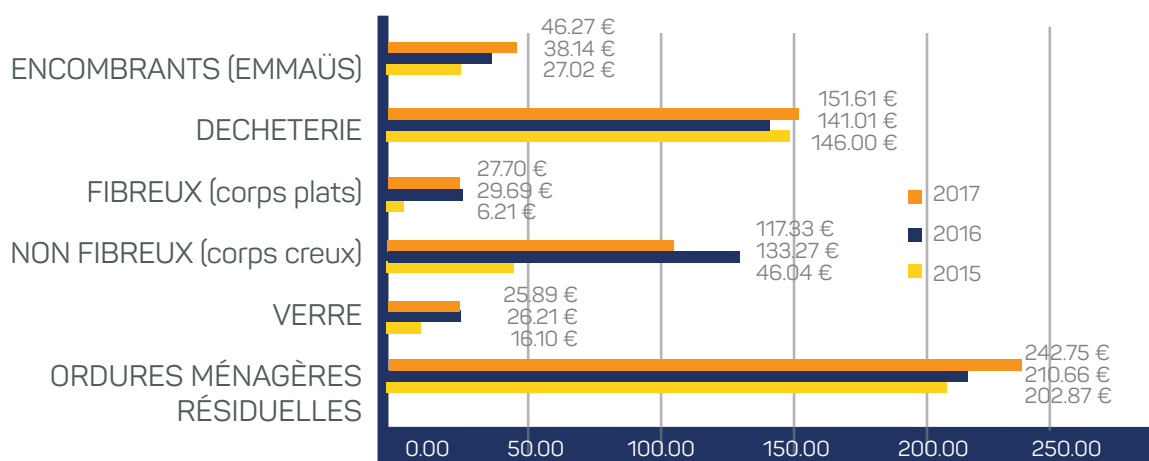


- ENCOMBRANTS (EMMAÜS)
- DECHETERIE
- FIBREUX (CORPS PLATS)
- NON FIBREUX (CORPS CREUX)
- VERRE
- ORDURES MÉNAGÈRES
- RÉSIDUELLES

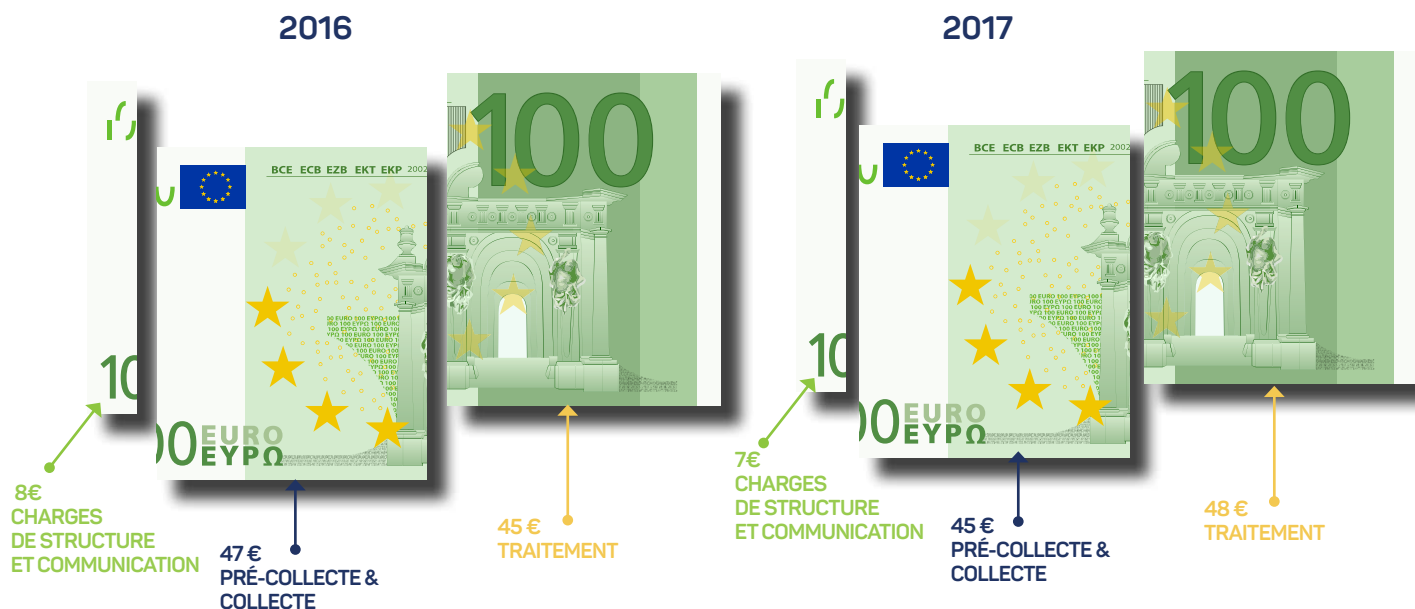
MONTANT GLOBAL DES COÛTS AIDÉS PAR FLUX EN EUROS TTC

	2015	2016	2017
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	4 465 716 €	4 505 490 €	5 047 270 €
VERRE	58 523 €	97 569 €	99 030 €
NON FIBREUX	39 041 €	128 475 €	132 470 €
FIBREUX	23 625 €	112 025 €	105 661 €
DECHETERIE	1 866 877 €	2 044 616 €	2 127 930 €
ENCOMBRANTS (EMMAÜS)	3 783 €	4 310 €	4 720 €
COÛT AIDE TTC	6 457 565 €	6 892 485 €	7 517 081 €

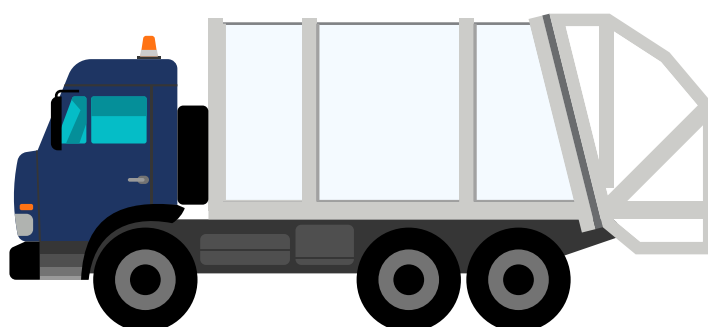
COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS EN € TTC PAR TONNE



LORSQUE LA COLLECTIVITÉ PERÇOIT 100 EUROS, ELLE LES UTILISE COMME SUIT :



Année 2017 en €/tonne		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PàP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PàP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		17.40	4.12	56.67	40.83	14.01	7.80	13.34	7.11	15.23
Charges techniques	Prévention	0.24	-	-	-	-	-	0.15	-	0.21
	Précollecte	0.83	12.64	96.48	55.38	31.14	15.39	-	-	8.41
	Collecte	94.77	28.82	295.81	133.97	128.69	65.89	69.06	-	84.62
	Transfert/transport	-	9.45	81.20	81.38	15.21	15.23	42.67	-	38.02
	Traitement	119.08	-	233.76	239.94	-	-	51.73	48.74	96.33
Coût complet HT = total charges		232.33	55.03	763.92	551.49	189.06	104.31	176.95	55.85	203.16
Coût technique HT = coût complet moins les produits industriels		231.07	32.03	648.54	479.32	107.40	55.47	161.18	55.85	187.06
Coût partagé HT = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		228.28	25.08	127.12	-42.10	41.16	-10.77	143.61	45.53	160.20
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		227.32	23.25	124.80	-45.39	40.15	-11.67	141.40	45.53	158.72
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		242.74	25.88	191.34	1.21	52.21	-6.55	152.04	46.20	172.02



Année 2017 en €/habitant		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PàP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PàP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		3.62	0.16	0.44	0.18	0.35	0.13	1.87	0.01	6.66
Charges techniques	Prévention	0.05	-	-	-	-	-	0.02	-	0.07
	Précollecte	0.17	0.48	0.75	0.25	0.77	0.26	-	-	2.49
	Collecte	19.73	1.10	2.30	0.61	3.19	1.09	9.71	-	37.03
	Transfert/ transport	-	0.36	0.63	0.37	0.38	0.25	6	-	7.86
	Traitement	24.79	-	1.82	1.09	-	-	7.27	0.05	34.78
Coût complet HT = total charges		48.37	2.11	5.93	2.49	4.68	1.73	24.87	0.06	88.89
Coût technique HT = coût complet moins les produits industriels		48.11	1.23	5.04	2.17	2.66	0.92	22.65	0.06	81.85
Coût partagé HT = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		47.53	0.96	0.99	-0.19	1.02	-0.18	20.18	0.05	70.1
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		47.33	0.89	0.97	-0.21	0.99	-0.19	19.87	0.05	69.45
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		50.54	0.99	1.49	0.01	1.29	-0.11	21.37	0.05	75.27



Selec

The image shows the letters 't'om' in a 3D, blocky font mounted on a white wall. The letter 't' is dark blue, while the 'o' and 'm' are bright green. The letters have a slight shadow on the wall behind them. The wall itself is white with some faint vertical lines or grooves.

t'om

4

Prévention et
communication

→ 4.1. Compostage et broyage



COMPOSTAGE

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs de réduction à la source des déchets des ménages. Le Select'om a mis en place un programme de prévention visant à réduire à la source les quantités de déchets produits par les habitants du territoire et augmenter les quantités de déchets recyclés. Les actions entreprises par le Select'om portent leurs fruits : les quantités de déchets produits par habitant ont réduit de façon significative depuis 2009.

Pour l'année 2017, les formations n'ont pas été reconduites mais des composteurs à prix subventionné sont toujours proposés aux usagers.



BROYAGE

Afin de mettre à disposition des ménages du broyat de déchets verts, le syndicat a opté pour l'acquisition de deux broyeurs en 2014. Ces matériaux sont loués par les communes dans le but de réaliser des opérations de broyage annuels ou pour réaliser des animations auprès des usagers.

En 2017, les broyeurs du syndicat ont été loués 25 fois par 14 communes différentes. La durée de location varie globalement entre un et deux jours. Les communes utilisent autant le broyeur pour les animations auprès des usagers que pour réaliser des opérations en interne. Les déchets broyés sont principalement des branches d'arbres ainsi que des haies. **250 m³** de végétaux ont ainsi été broyés en 2017.



→ 4.2. Animations sur la prévention

Des animations sur le tri sélectif et la prévention ont été réalisées en 2017 dans différentes écoles et structures périscolaires du syndicat.

Une série d'animations réalisées conjointement avec l'accueil périscolaire de Molsheim pendant le temps de la pause déjeuner, auprès de 250 enfants, avait pour objectif de les sensibiliser à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une boîte à goûter et un diplôme ont été remis aux enfants après la formation.

Au total, **500 enfants** ont reçu la visite de notre animatrice en 2017.

Le succès rencontré par ces animations confirme l'importance de la sensibilisation du jeune public au tri et à la prévention des déchets.

Select'om

Et voici une boîte à goûter pour y mettre ton goûter «mini déchets»!

Des gâteaux faits maison, des fruits, des bonbons, du chocolat ou toute autre gourmandise trouveront leur place dans cette boîte.

Boîtes à goûter offerte par le Select'om suite à l'animation «dégouté des goûters» (mai/juin 2017) visant à sensibiliser les enfants à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Animation Périscolaire
«Pomme de pic» à Altorf
- Photo DNA -

NOTES :

[illegible]

NOTES :

This image shows a full page of blank handwriting practice paper. It features approximately 28 evenly spaced, horizontal blue lines running across the entire width of the page. The lines are thin and consistent in color, providing a guide for letter height and placement. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Select'om

52 Route Industrielle de la Hardt - 67120 MOLSHEIM

Tél. : 03 88 47 92 20 Fax : 03 88 47 92 29

www.select-om.com / accueil@select-om.com